



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 20 février 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Paussac Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 février 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat- Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Denis Ferrand – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frederic Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Monique Boineau-Serrano à Murielle cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janailac Edwige Badel à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2025 /08: (Code Nomenclature /411)**DATE : 20 FEVRIER 2025****RAPPORTEUR : Yves Mahaud****OBJET : Modification du tableau des postes éligibles aux catégories A et B**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale,
VU les Lignes directrices de gestion adoptées par la collectivité en juillet 2021, dont le Tableau des postes éligibles aux catégories A et B est l'un des principaux outils ;
VU la délibération n°2022/185 modifiant le tableau des postes éligibles aux catégories A et B,
VU les avis du Comité Social Territorial du 15 février 2024 et du 16 janvier 2025,

M. Le Vice-Président présente le tableau joint en annexe. Il rappelle à l'assemblée que le fait pour un agent d'être éligible à un concours n'entraîne pas augmentation de grade : il faut pour cela que le poste soit créé au tableau des effectifs.

Dans un souci de lisibilité, pour les agents souhaitant passer les concours, comme pour les élus, le « tableau des postes éligibles aux catégories A et B » recense tous les postes fléchés A et B dans la collectivité, qu'ils soient pourvus par un agent de la catégorie fléchée ou pas.

Il s'agit bien de la catégorie souhaitée pour un poste et non de la catégorie de l'agent occupant le poste.

Ce tableau est un des outils des Lignes Directrices de Gestion. Aucun poste de A ou de B ne sera créé si le poste correspondant n'est pas fléché B dans ce tableau.

Les CST du 15 février 2024 et du 16 janvier 2025, et les commissions Administration Générale des 11 octobre 2023 et 7 décembre 2023, ont approuvé :

- L'éligibilité à la catégorie B de 2 postes « d'instructeur OPAH »
- L'éligibilité à la catégorie A du poste « directeur.trice de l'Office du Tourisme ».
- L'éligibilité à la catégorie A du poste « Responsable Ressources Humaines »,
- L'éligibilité à la catégorie B de deux postes « Techniciens d'assainissement non collectif ».
- L'éligibilité à la catégorie B du poste « Chargé de mission attractivité touristique, promotion et animation »

Le tableau mis à jour présente donc 32 postes dont 18 postes pourvus par des agents de catégorie A et B, 10 postes « fléchés » B pourvus par des agents de catégorie C, 2 postes de catégorie B et 2 postes de catégorie A non pourvus. Les postes à pourvoir par des B apparaissent en grisé.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de se prononcer favorablement sur ces modifications.

FILIERE	SERVICE	FONCTIONS	Niveau d'organigramme	CATEGORIE du poste	POURVU	CATEGORIE ACTUELLE
Administrative	Administration générale	DGS	7	A	OUI	A
Administrative ou technique	Pôle aménagement développement	Directeur de pôle	6	A	NON	
Administrative	Pôle Service à la population	Directeur de pôle	6	A	OUI	A
Technique	Pôle technique	Directeur de pôle	6	A	NON	
Administrative	Pôle Administration générale	Directeur de pôle	6	A	OUI	A
Technique	Pôle des services techniques	Ingénieur Conseil Polyvalent	5	A	OUI	A
Administrative ou technique	Aménagement	Responsable aménagement	5	A B	OUI	A
Administrative ou technique	Développement	Responsable développement	5	A B	OUI	A
Animation	Scolaire, séniors, intergénérationnel	Responsable du service	5	A B	OUI	B
Animation	ALSH CLSH familles	Responsable du service	5	A B	OUI	B
Technique	Patrimoine	Responsable du service	4	B	OUI	C
Administrative	Ressources Humaines	Responsable du Service	4	A B	OUI	B
Administrative	Aménagement	Chargé de l'habitat	4	B	OUI	A
Administrative	Aménagement	Responsable ADS	4	B	NON	
Administrative	Développement	Directrice OTI	4	A B	OUI	B
Sociale	Petite enfance	Responsable du service	4	A	OUI	A
Animation	Culture	Responsable du service	4	B	OUI	B
Animation	Sports	Responsable de l'équipe sportive	4	B	NON	
Administrative	Enfance jeunesse informatique	resp. informatique et facturations	4	B	OUI	B
Technique	Voirie	Responsable du service	4	B	OUI	B
Technique	Assainissement non collectif	Responsable du Service	4	B	OUI	C
Administrative	Finances	Responsable	3	B	OUI	B
Administrative	Marchés Publics	Responsable	4	B	OUI	B
Animation	Enfance-Jeunesse	Responsable de secteur	3	B	OUI	C
Animation	Enfance-Jeunesse	Responsable de secteur	3	B	OUI	C
Administrative	Autorisation du Droit des Sols	Instructeur	3	B	OUI	C
Administrative	Aménagement	Instructeur OPAH	3	B	OUI	B
Administrative	Aménagement	Instructeur OPAH	3	B	OUI	C
Administrative	Finances	Adjoint	3	B	OUI	C
Administrative	Office de tourisme	Chargé de mission attractivité touristique, promotion et animation	3	B	OUI	C
Technique	Assainissement non collectif	Technicien du SPANC	2	B	OUI	C
Technique	Assainissement non collectif	Technicien du SPANC	2	B	OUI	C

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 58

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 06-03-2025

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribérais
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 20 février 2025
Yves Mahaud**



Signé électroniquement le 25/02/2025 à 09:40
par Yves MAHAUD

Monsieur Yves Mahaud



Signature numérique de Yves MAHAUD
Vice-président
Le 25/02/2025 09:40:39